

Date de convocation

05/05/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur THERON Camille été élu secrétaire de séance

Présents : BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.

Absents excusés : GANEAU Emmanuelle procuration donnée à CALMELS Bernard

DEL2026-33 Nomination d'un secrétaire de séance

Vu l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance. Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Considérant qu'il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Considérant que THERON Camille est candidat

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Nomme THERON Camille en qualité de Secrétaire de Séance

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS THERON Camille

The signature of Bernard CALMELS, the Mayor, written in blue ink over a circular official stamp of the commune of Manhac.The signature of THERON Camille, the newly appointed secretary, written in blue ink.

Certifié exécutoire par affichage le 18/05/2026 et envoi à la Préfecture